

# Inscriptions à l'école maternelle

## RENTREE 2024

Les parents des enfants nés en 2021 (rentrée en petite section) sont invités à se rendre à la mairie pour procéder à l'inscription de leur enfant pour la rentrée 2024. Les documents à présenter sont:

- le livret de famille
- le carnet de santé, partie vaccination : pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires : *Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de sérogroupe C, Rougeole, oreillons et rubéole* )
- un justificatif de domicile

Les nouveaux habitants de Soucy dont les enfants sont nés en 2019 ou 2020 peuvent également se rendre en mairie pour inscrire leur enfant en moyenne ou grande section. Ils devront présenter les documents ci-dessus ainsi qu'un certificat de radiation de l'école fréquentée en 2023-2024.

L'admission définitive dans l'école se fera auprès de Madame Mansiat, directrice de l'école maternelle en prenant rendez-vous au 03.86.86.60.91.

Les familles concernées sont invitées à effectuer rapidement ces démarches afin de permettre aux équipes municipales et enseignantes de préparer au mieux la rentrée.